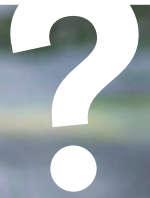




QUE FAIT LE SIBA

CONTRE LES MOUSTIQUES COMMUNS



Connaître les différents lieux de prolifération des larves est le préalable indispensable aux actions de lutte contre les moustiques. **Le SIBA est un acteur récent, il est en charge de cette mission depuis le 1er janvier 2020**, mais il a pu bénéficier du transfert de connaissances de l'Entente interdépartementale pour la démoustication (E.I.D.) qui était en charge de ces actions depuis plusieurs décennies.

La base du travail repose sur **un outil cartographique** qui recense les différents gîtes larvaires et leurs caractéristiques. Cet outil a vocation à évoluer au regard des constats effectués sur le terrain.

Dès sa prise de compétence, le SIBA a engagé une réflexion primordiale relative à **la gestion hydraulique des différents gîtes larvaires**. En effet, une gestion hydraulique favorisant le maintien du niveau d'eau le plus constant possible permet le développement d'une vie aquatique... et ainsi des prédateurs de larves de moustiques ! Les larves ont alors très peu de chance d'atteindre l'âge adulte.

Lors de remises en eau intempestives, les prédateurs aquatiques n'ont pas le temps de se développer et les larves de moustiques ont toutes les conditions pour atteindre l'âge adulte sans encombre.

Pour améliorer cette gestion hydraulique au regard de la problématique moustique, le SIBA a pris l'attache des différents propriétaires et gestionnaires pour engager un travail collaboratif visant à intégrer du mieux possible ces contraintes, à savoir éviter les remises en eau intempestives et assurer un niveau d'eau le plus constant possible.

Mais il n'est pas toujours possible de garantir un niveau d'eau constant : les marées de fort coefficient remettent inévitablement en eau certaines zones, de même qu'une pluviométrie importante.

Le SIBA engage alors un traitement contre les larves. Le SIBA ne traite pas les moustiques adultes, l'utilisation de produits adulticides est engagée uniquement par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) dans le cadre d'une lutte sanitaire.

Les agents du SIBA effectuent des **prospections très régulières des gîtes**, suivant les conditions climatiques ou les marées, pour suivre la présence des larves et engager si nécessaire les traitements adéquats.

Le SIBA utilise exclusivement un biocide d'origine biologique à base de Bti, reconnu pour sa sélectivité des larves de moustiques. La substance active est issue du **Bacillus thuringiensis**, une bactérie naturelle du sol sélectionnée pour son action exclusive sur les larves de Diptères (mouches et moustiques). Les protéines contenues dans le larvicide sont ingérées par la larve de moustique et se transforment en toxines en milieu alcalin, sous l'action d'enzymes intestinales. Ce mode d'action lui confère une grande sélectivité.

Ce produit est diffusé dans les gîtes pour lesquels la surveillance a révélé une présence marquée de larves. La quantité de produit utilisé est ajustée suivant la concentration de larves, et dispersé par le biais de différents moyens humains et matériels.

L'équipe en charge du traitement

Le Pôle d'hygiène du SIBA est en charge de cette mission : même si l'ensemble de l'équipe de 7 agents est susceptible de se mobiliser, 2 agents spécialisés sont spécifiquement dédiés à ces actions.

ILS UTILISENT

LES MOYENS SUIVANTS :

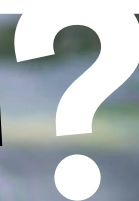
- **Un SSV** (side-by-side vehicle), engin proche du quad doté de rampe et de lance de dispersion ;
- **Des appareils portatifs de dispersion.**

D'autres moyens sont également en cours d'essais comme l'utilisation de drones. Ces actions sont destinées aux moustiques communs adaptés aux espaces naturels.



QUE FAIT LE SIBA

CONTRE LES MOUSTIQUES TIGRES



Le SIBA ne peut pas engager des campagnes de traitement anti-larvaire, comme il le fait contre le moustique commun, car les gîtes sont constitués de petites quantités d'eau diverses et urbaines, dont une majeure partie se trouve dans les jardins privés (rappelant que les traitements anti-adultes sont interdits en dehors de la lutte sanitaire pilotée par l'Agence Régionale de Santé).

Le SIBA accompagne les services communaux afin qu'ils coupent l'eau des gîtes adaptés aux moustiques tigres (certains bâtiments communaux, espaces verts, cimetières, etc.).

Le SIBA a engagé une campagne de sensibilisation afin d'informer la population que la lutte contre le moustique tigre est l'affaire de tous ! Le SIBA, seul, n'est pas en mesure d'apporter une réponse efficace aux nuisances provoquées par ce moustique. Il a besoin de chacun de vous ! Vous trouverez, ci-dessous, les « bons gestes » pour lutter contre cette nuisance.

DE VOTRE CÔTÉ, QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ? - - - -

PRIVONS-LE D'EAU !



VIDEZ

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES

Couppelles sous les pots de fleurs / Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond / Gamelles pour animaux domestiques / Pieds de parasols / Bâches de mobiliers de jardin / Bouturages / Eléments de décoration pouvant retenir l'eau / Pluviomètre plastiques...



RANGEZ

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES IRRIGATIONS

Outils de jardinage, brouettes / Seaux et arrosoirs / Poubelles / Pneumatiques / Jouets...



JETEZ

Boîtes de conserve / Déchets de chantier...



COUVREZ

DE FAÇON COMPLÈTEMENT HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILAGE MOUSTIQUAIRE FIN

Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves / Fûts divers / Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison



CUREZ

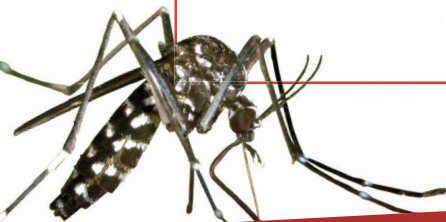
POUR FACILITER LES ÉCOULEMENTS DES EAUX

Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines / Bondes d'évacuation extérieures / Rigoles couvertes avec grilles / Gouttières, chéneaux...



ENTRETIENEZ

Piscines (veiller au bon dosage de chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques) / Pièges à sable / Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges) / Pompes de relevage / Regards et bornes d'arrosage...



En cas de besoin d'informations complémentaires, vous pouvez contacter le numéro spécifique du SIBA dédié à cette problématique :
05 57 76 23 23